



Responsabilité d'une entreprise après rachat

Par **jerome29**, le **02/10/2016 à 21:05**

Bonjour je voudrais savoir si une entreprise ou plutôt son nouveau gérant reste responsable des actions commises par l'ancien gérant avant rachat, par exemple des fournisseurs impayés.

Par **Visiteur**, le **02/10/2016 à 21:22**

Bjr,
Bien entendu, l'entreprise est toujours là, avec son activité et ses dettes.

Par **llorca**, le **04/07/2017 à 17:33**

attention et bien réfléchi en prenant une décision voir comptabilité (fournisseurs et facture à payer, ne pas avoir peur de les appeler, voir situation s'urssaf rsi, congés payés etc et demander un rendez-vous avec l'expert comptable de la société pour parler chiffres
attention selon l'entreprise que l'on prends en gérance on peut le regretter (interdit bancaire)
bonne chance